



Marie RAMON,  
Administrateur PNC, élue

# EN DIRECT

du CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Société AIR FRANCE



L'Intersyndicale PNC



octobre - N°1

*Les élections du Conseil d'Administration sont déjà loin, mais à l'occasion de ce premier compte rendu je souhaite vous renouveler tous mes remerciements, ainsi que ceux d'Antoine SANTERO mon suppléant, pour avoir accordé votre confiance aux candidats de l'Intersyndicale.*

*Si j'ai été élue sous cette étiquette, sachez que je m'attacherai particulièrement, comme je m'y suis engagée, à parler au nom de tous les PNC du Groupe, quelque soit l'appartenance syndicale ou non de chacun.*

*En effet, un seul Administrateur PNC siège au Conseil, et aucun pouvoir de négociation n'est attaché à ce mandat. Le conseil détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, mon rôle premier sera de m'assurer des implications sur notre métier des stratégies envisagées et de défendre l'intérêt de tous PNC.*

Le Conseil a donc  
été renouvelé suite  
aux élections.  
La composition  
globale est  
restée identique  
et 18 administrateurs  
siègent dans  
cette instance :

#### Six Administrateurs issus d'Air France :

- Mr Jean-Cyril SPINETTA, Président du CA
- Mr Pierre-Henri GOURGEON, Directeur Général, représentant AIR FRANCE KLM
- Mr Alain BASSIL, Directeur Général délégué Opérations
- Mr Philippe CALAVIA, Directeur Général délégué Economie et Finances
- Mr Jean-Claude CROS, Directeur Général adjoint Politique Sociale
- Mr Bruno MATHEU, Directeur Général adjoint marketing et réseaux

#### Six Administrateurs extérieurs à Air France :

- Mme Rose VAN LEBERGHE, Présidente du Directoire de KORIAN
- Mr Jean-Pierre AUBERT, Consultant LCFR
- Mr Jean-Louis CHAMBON,  
Directeur de la Maison du développement durable du CEA
- Mr Jean-Dominique CHERTIER, DGA Affaires Sociales SAFRAN
- Mr Jean PEYROT,  
Représentant l'Etat et nommé par le Ministre de l'économie et des finances
- Mr Pierre WEILL, Président du Comité de stratégie de la SOFRES

#### Six Administrateurs représentants les salariés :

- Mme Marie RAMON, représentant PNC
- Mr Didier DAGUE, représentant PS
- Mr Michel FAURE, représentant PS
- Mr Michel JANOT, représentant PNT
- Mr Pascal MATHIEU, représentant cadres PS
- Mr Pascal ZADIKIAN, représentant PS

# Conseil d'Administration du 16 septembre

Le Conseil d'Administration du 16 septembre a analysé les comptes trimestriels, Avril-Juin 2010, de la société Air France. Ceux d'AF KL ont été présentés au Conseil de la Holding.

Ces comptes ont déjà été largement commentés dans l'entreprise ainsi qu'en externe. Après la publication des comptes annuels AF KL et des mauvais résultats de l'exercice 2009-2010, il est plutôt encourageant de percevoir enfin un résultat net positif...

*Voici en résumé les quatre éléments majeurs qui ont marqué le premier trimestre :*

❖ Mi-avril l'éruption d'un volcan islandais, jusque là inconnu, paralyse le transport aérien. La conséquence immédiate est la fermeture totale de l'espace aérien, engendrant une perte de chiffre d'affaires de 169 M€, et ce à l'aube d'une certaine reprise. 7000 vols ont été annulés, 1731 Millions de SKO (Siège Kilomètre Offert) non opérés, sans compter l'effet sur le cargo. L'impact direct sur les comptes, notamment sur le Résultat d'Exploitation, s'élève à - 95 M€.

Malgré les demandes des Compagnies françaises durement touchées, aucune compensation gouvernementale n'a été octroyée.

❖ Le coût du pétrole a connu une nouvelle envolée de 35%. L'effet combiné de la baisse d'activité, et des couvertures carburant ont permis, en dépit d'un effet change défavorable lié au dollar, de limiter quelque peu cette hausse de prix. Les charges dues au pétrole ont augmenté de 28% sur le trimestre.

❖ Au mois d'avril 2010 est intervenue l'opération de mise en bourse de la société AMADEUS dont Air France détenait 22%. Air France a cédé une partie de sa participation, aujourd'hui égale à 15%, permettant ainsi de "récupérer" 193 M€ de trésorerie. Le fait qu'AMADEUS soit maintenant une société cotée autorise Air France à valoriser cette société dans ses comptes. Ainsi, les actions détenues par Air France sont comptabilisées à leur valeur boursière et représentent au total une amélioration des fonds propres de 1,1 Md€. Cette opération a donc des effets financiers et comptables favorables pour Air France.

❖ Après une année particulièrement difficile, le premier trimestre connaît une certaine reprise caractérisée par une amélioration de la demande. Ainsi le chiffre d'affaires a augmenté de 6,9% en tenant compte de l'impact de la fermeture de l'espace aérien. La hausse est de 5,5% concernant le passage et de 33% pour le cargo. Mais ces chiffres sont à relativiser, les résultats de l'année précédente étant particulièrement mauvais... Néanmoins la reprise est constatée, du moins sur ce premier trimestre.

La baisse des capacités a été plus forte que celle du trafic, entraînant une hausse du coefficient de remplissage de 1,6%.

La Recette unitaire au Siège Kilomètre Offert (RSKO) est en nette amélioration, sans toutefois avoir retrouvé son niveau d'avant la crise. Elle progresse sur l'ensemble des réseaux LC et MC de 12%, tirée par le long courrier principalement l'Asie et l'Amérique Latine.

La RSKO affaire LC est en forte amélioration mais toujours en retrait de 10% si l'on compare avant la crise, en revanche celle de la classe économique connaît grâce à la nouvelle classe Premium Voyageur, une nette amélioration. Sur MC, le produit NEO a réussi son entrée et a permis une évolution de la recette unitaire de 7,7%, mais l'offre a été adaptée.

- ❖ **L'activité fret, deuxième métier de l'entreprise**, a bien rebondi. Suite à une adaptation de l'offre et à une quasi stabilisation du trafic, le remplissage a progressé. La recette unitaire a connu une très forte hausse de 47,4%... à relativiser toujours!
- ❖ **Bien que la facture pétrole ait augmenté de 28%**, l'ensemble des charges d'exploitation n'a progressé "que" de 2,1%. Les charges de personnel ont baissé sous l'effet conjugué d'une baisse d'effectif et d'une baisse d'activité impactant la rémunération variable, principalement chez les PNT.
- ❖ **Les coûts unitaires au ESKO** (Equivalent Siège Kilomètre Offert, regroupant l'activité passage et cargo) ont baissé de 2,1%, à rapprocher de l'adaptation de l'offre -6,6%. Certaines charges étant fixes, la baisse des coûts n'est pas proportionnelle à celle de l'activité.
- ❖ **Ce trimestre a permis de dégager 642 M€** de trésorerie incluant l'effet vente d'AMADEUS. Le free cash flow (la trésorerie disponible), une fois les investissements pris en compte, est positif à hauteur de 324 M€.
- ❖ **Enfin, le ratio d'endettement**, correspondant au rapport entre la dette (3480 M€) et les capitaux propres (3400 M€), est ramené à 1,02 (1,48 au 31 mars 2010).
- ❖ **Certains Administrateurs non salariés** ont salué les efforts de tous ayant permis d'abaisser les coûts, et le niveau de l'endettement. Ils ont cependant souligné l'extrême sensibilité de notre secteur aux différentes crises : économique, sanitaire, géopolitique, voire climatique, et la nécessité d'une performance accrue afin de résister au mieux à ces évènements impondérables.
- ❖ **Le Président a rappelé l'importance pour l'entreprise** de se stabiliser d'un point de vue financier. La priorité pour l'exercice en cours, voire l'an prochain, reste le désendettement et la rentabilité. Air France, en engageant le rapprochement avec KLM, a donné le signal de la consolidation européenne. L'ambition du Groupe ne s'arrêtera pas là, de nombreux projets sont à l'étude mais leur concrétisation ne s'effectuera que sur des bases saines économiquement parlant.

## Comité de sécurité des vols

Au lendemain de l'accident du Rio-Paris, l'entreprise est sous le choc. Ce drame, qui a coûté la vie à nos collègues et aux passagers, est d'autant plus intolérable qu'incompris. La peur et le doute s'installent, relayées en externe par la presse et les statistiques sur le niveau de sécurité de l'entreprise. Le malaise interne est prégnant, la sécurité, rôle premier d'une compagnie aérienne, est mise à mal. La nécessité d'une remise en cause de la sécurité s'impose, notamment pour qu'un drame aussi cruel ne puisse se renouveler.

## Deux actions sont entreprises :

- Création d'un groupe de travail interne nommé Trajectoire
- Création d'une mission externe composée de huit experts internationaux

Une des premières recommandations du groupe d'expert est la constitution, au sein du Conseil d'Administration, d'un Comité de Sécurité des vols. Il a pour mission essentielle d'exercer une surveillance dans le domaine de la sécurité des opérations, et de s'assurer du respect des normes et des moyens mis en place pour améliorer la sécurité. Certaines compagnies sont dotées d'un comité similaire.

*Si les causes de l'accident sont purement techniques et peuvent nous échapper à nous PNC, il n'en demeure pas moins que la sécurité est l'affaire de tous. Ainsi, le groupe Trajectoire, axé autour des réformes : technique, managériale, organisationnelle et culturelle, nous concernent tous, à des degrés différents. Si la sécurité doit être repensée, elle doit l'être de façon globale : avec l'ensemble des personnels et à tous les niveaux.*

→ Bien que le sujet n'ait pas été à l'ordre du jour, l'ensemble de vos représentants ont demandé des informations concernant "Air France Express", rumeurs parues dans la presse, ce qui, hélas, est devenu une habitude...

→ Si à ce stade, il n'est question que de projet, le Directeur Général a formellement démenti la volonté d'Air France de créer une low-cost et/ou une nouvelle compagnie. En revanche, et revenant sur l'attrition du moyen courrier il a expliqué la nécessité impérieuse de trouver une solution pour remettre "en selle" ce secteur d'activité, victime d'une double concurrence. Sans action, le moyen-courrier serait non seulement en péril mais aurait des conséquences sur l'ensemble de l'activité.

*J'ai demandé que l'ensemble des organisations professionnelles PNC soit mis dans la boucle, et que les discussions démarrent au plus vite, en évitant surtout de culpabiliser les salariés et d'agiter l'épouvantail des coûts. Le salarié n'est pas une charge pour l'entreprise mais un atout et le moins disant social ne doit pas devenir la référence.*

*Il est toujours très regrettable d'apprendre par voie de presse les projets qui nous concernent et qui sont susceptibles d'avoir un impact fort sur nos métiers. Les rumeurs vont vite et s'installent dans les esprits, elles laissent surtout un sentiment amer.*

Marie RAMON,  
Administrateur PNC, élue